

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 05 février 2018

Abolir le Cassis de Dijon pour les denrées alimentaires

La Fédération des Producteurs Suisses de Lait (FPSL) propose d'abandonner le principe du Cassis de Dijon pour les denrées alimentaires au lieu d'introduire pour les produits qui ne respectent pas le droit suisse une procédure de notification administrativement lourde. Elle a pris position en ce sens dans le cadre de la procédure de consultation du SECO.

Le Conseil fédéral veut faciliter l'importation de denrées alimentaires en remplaçant la procédure d'autorisation en vigueur par une simple procédure de notification. L'idée est de renforcer la concurrence dans le pays. Toutefois, cette mesure ne sert pas l'objectif recherché, car le système s'est révélé complètement inutile.

Direction

Abolir le principe du Cassis de Dijon: une simplification administrative

La nouvelle réglementation est en contradiction avec les intérêts supérieurs de l'État (protection de la santé et des consommateurs), n'aura pas d'effet sur les prix, et ne pourra pas réunir une majorité politique. Bref, elle est inutile. La procédure de notification digitalisée proposée par le SECO entraîne une augmentation des coûts et ne simplifie rien. La suppression du principe du Cassis de Dijon pour les denrées alimentaires rend caducs les postes supplémentaires consentis à l'époque pour l'application de la procédure d'autorisation et la surveillance du marché par l'OFSP, ou par l'OSAV aujourd'hui. Elle contribuerait par conséquent à la simplification administrative.

La FPSL propose donc d'abolir le principe du Cassis de Dijon pour les denrées alimentaires en Suisse (supprimer les art. 16c, 16d et 20, al. 6, de la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce).

La prise de position de la FPSL:

<http://www.swissmilk.ch/fr/producteurs-de-lait/politique/prises-de-position.html>

Renseignements:

Thomas Reinhard, chef de projet FPSL

031 359 54 82

Reto Burkhardt, responsable de la communication de la FPSL

079 285 51 01

1'698 signes (espaces comprises)

www.swissmilk.ch

Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6

Téléphone 031 359 51 11

Télécopie 031 359 58 51

smp@swissmilk.ch

www.swissmilk.ch

swissmilk